

HÔTEL DE VILLE

Nouvelles Technologies
N° tél. : 01.69.49.77.58
N/Réf. : NDA/EL/LB/SM

DECISION N° 2011/8

OBJET : Avenant n°1 au contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels conclu avec Sté CIRIL.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

VU la décision n° 2008/304 en date du 19 décembre 2008 et le contrat correspondant relatif à la maintenance et à l'assistance pour l'utilisation de progiciels avec la Société CIRIL.

VU la mise en place du module budgétaire de gestion des paies.

Accusé de réception en préfecture
91235 YERRES Cedex 091-219106911-20110112-2011-8-AU
Tel : 01 69 49 76 00 Fax : 01 69 48 63 96 Date de signature : -
Date de réception : 17/01/2011

12


DECIDE

DE SIGNER un avenant au contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels avec la Société CIRIL, sise, 20, rue Louis Guérin BP 12074 69603 Villeurbanne cedex moyennant un montant de 18 330,35 € HT soit 21 923,10 € HT et ce pour la durée du contrat en vigueur.

DIT que toutes les conditions du contrat initial, non modifiés par le présent avenant demeurent applicables.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 12 janvier 2011

 Le Député-Maire
Nicolas DUBONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres